



## SOCIÉTÉ

# Menus sans porc à la cantine : le casse-tête des maires

La justice dira vendredi si l'élu d'Ouistreham peut ne servir qu'un seul type de repas. À Orange, une pétition réclame au maire un menu sans viande.

STÉPHANE KOVACS [@KovacsSt](#)

**LAÏCITÉ** Dans les cantines scolaires, c'est un concept qui peut être cuisiné à toutes les sauces. « La laïcité laisse la liberté aux collectivités de gérer la restauration scolaire », clame le maire d'Ouistreham, dans le Calvados, qui a décidé de supprimer les menus de substitution au porc. « Cela ne doit pas conduire à l'exclusion des élèves », réplique la fédération de parents d'élèves FCPE, qui a porté l'affaire en justice, dénonçant un « dévoiement de la laïcité ». Le tribunal administratif de Caen rendra sa décision ce vendredi. Tandis qu'à Orange, dans le Vaucluse, une pétition sera bientôt remise au maire, réclamant un menu sans viande, « geste pour la planète mais aussi la laïcité ».

À Ouistreham, station balnéaire de 9 000 habitants, le règlement de la cantine a été « clarifié » en janvier : « Plus de menus de substitution au porc », a décidé le maire LR Romain Bail, invoquant « un aspect pratique et un aspect de laïcité ». « En fait, on nous a dit que cela existait, mais cela n'avait jamais été écrit nulle part, explique-t-il. Sur plus de 500 repas servis, les parents d'une dizaine d'enfants faisaient des demandes auprès des cantinières. Sauf que l'on a de moins en moins de moyens : depuis 2014, le personnel aux cantines a diminué de 14 à 9. Et moi je défends les intérêts collectifs, pas particuliers. On ne sert pas de poisson le vendredi ; je ne vois pas pourquoi on servirait de menus différenciés. Ou sinon, après, on fait des menus pour les vegan, puis sans gluten ? »

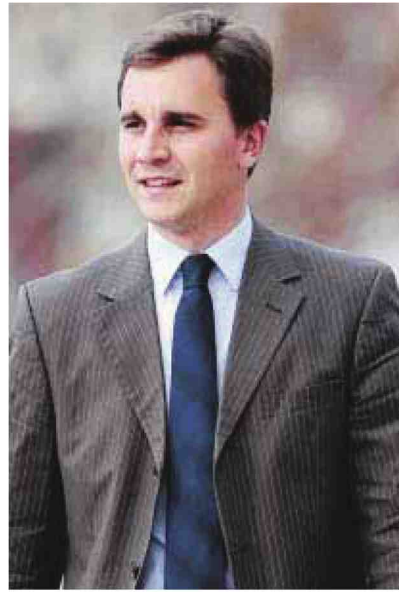
**« Notre proposition est plus englobante. La protéine végétale fait aussi avancer la laïcité et le vivre ensemble »**

FABIENNE HALOUI, CONSEILLÈRE MUNICIPALE COMMUNISTE

Présidente de la FCPE du Calvados, Carole Lecomte se dit « choquée » : « En tant qu'usager du service public, on a la liberté de conscience ! s'exclame-t-elle. Attention, on ne veut pas de menu halal non plus ! Mais sous prétexte de laïcité, on a des petits musulmans qui se sentent discriminés. » Lors de l'audience, fin novembre, le rapporteur public avait estimé que la ville d'Ouistreham avait commis « une erreur sur le fondement de la laïcité et de la neutralité », qui justifiait « l'annulation de la décision ».



À Orange, des parents d'élèves demandent la mise en place d'un « menu alternatif sans viande ». « Il y a quasiment tout le temps de la viande ! déplore ainsi Nadjat, mère d'une fillette de 4 ans. Ma fille est pescetarienne (qui ne mange pas de viande, mais consomme les produits de la mer, NDLR) : l'autre fois, il y avait du hachis parmentier ; elle n'a rien pu manger ! » Les parents n'excluent pas d'attaquer le maire en justice. « Notre société diminue sa consommation de viande pour des raisons de santé publique, pour l'impact écologique et le respect des conditions d'élevage des animaux », souligne la conseillère municipale communiste Fabienne Haloui, qui « apportera bientôt » leur pétition, « avec 500 ou 600 signatures », au maire d'extrême droite Jacques Bompard. « Notre proposition est plus englobante, assure-t-elle. La protéine végétale fait aussi avancer la laïcité et le vivre ensemble. » À la mairie, on fustige « la tactique intégriste à l'œuvre » derrière « cette pétition politique et confessionnelle ». « La nouveauté dans cette manœuvre est de se servir des arguments à la mode, pointe l'adjointe aux affaires scolaires Marcelle Arsac. Protection de l'environnement, équilibre alimentaire, véganisme, le tout saupoudré d'une laïcité mal comprise. »



CHARLY TRIBALLEAU/AFP

**Romain Bail, maire LR d'Ouistreham, a décidé de supprimer les menus de substitution au porc.**

En 2002, à la suite d'un litige concernant Orange, le Conseil d'État avait jugé que l'absence de repas de substitution ne méconnaissait pas la liberté religieuse. Mais fin octobre 2018, la cour administrative d'appel de Lyon a invalidé l'arrêté municipal de Chalon-sur-Saône - qui supprimait les menus de substitution au porc - estimant qu'ils « ne portent pas atteinte à la laïcité ». Comme le fait remarquer le guide pratique « Laïcité et restauration collective » de la Ligue de l'enseignement, « la jurisprudence est complexe car aucun texte n'impose une solution évidente. La question reste vive et sans solution unanime, par la contrariété entre respect des compétences du service public et respect des convictions des administrés ». ■